



Trusted Quality Fall Protection



IFU 5902392

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES



EN795 CLASSE B

Veuillez lire attentivement ce manuel de l'utilisateur avant d'installer et d'utiliser ce produit.

Point d'ancrage fixe

Numéro de modèle : AM210



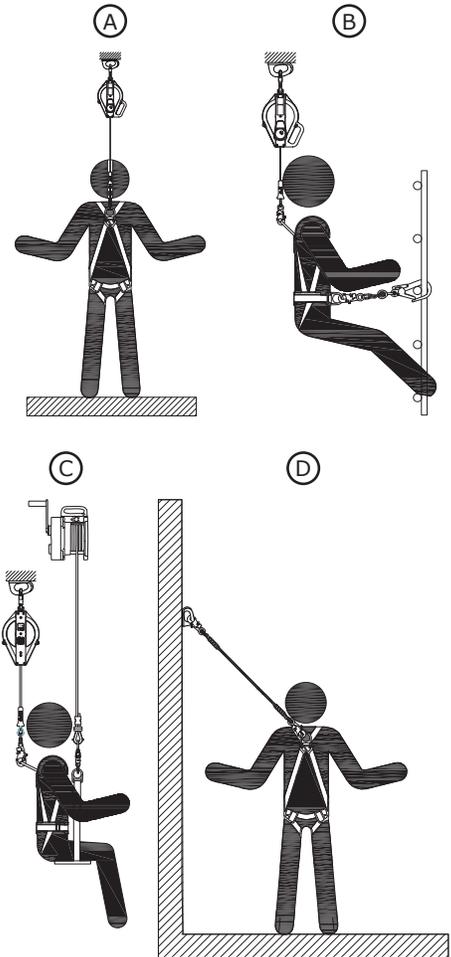
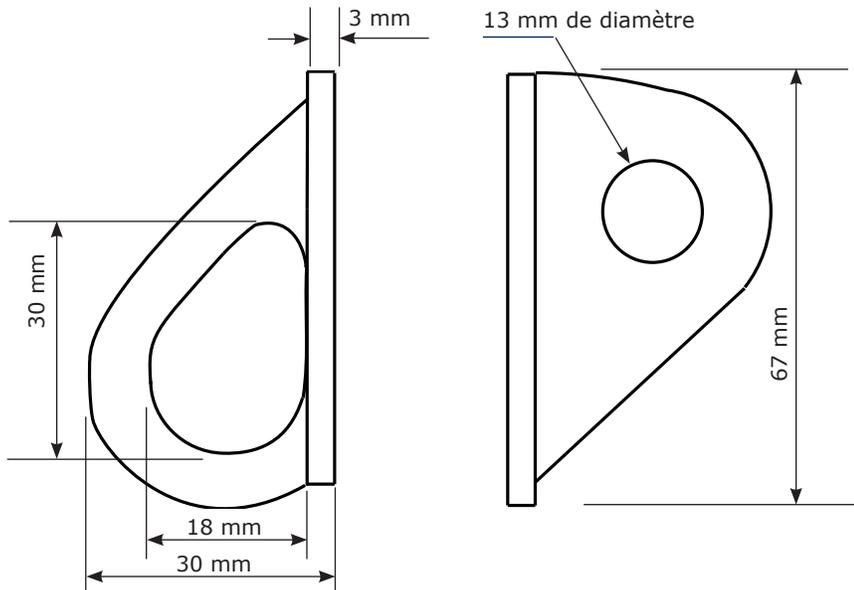
x 1

MANUEL D'INSTRUCTION DE L'UTILISATEUR DU POINT D'ANCRAGE FIXE

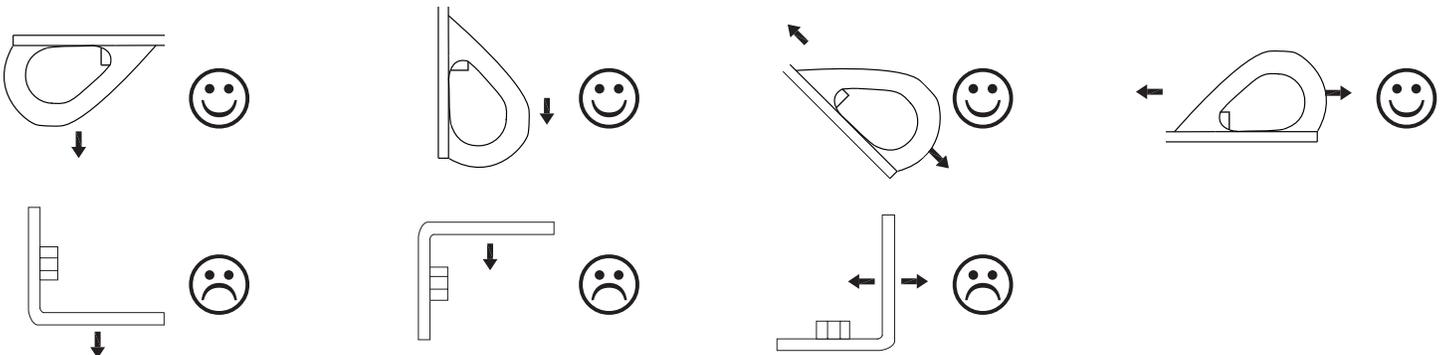
Ce manuel est conforme aux instructions du fabricant et peut être utilisé dans le cadre d'un programme de formation des employés.

FR

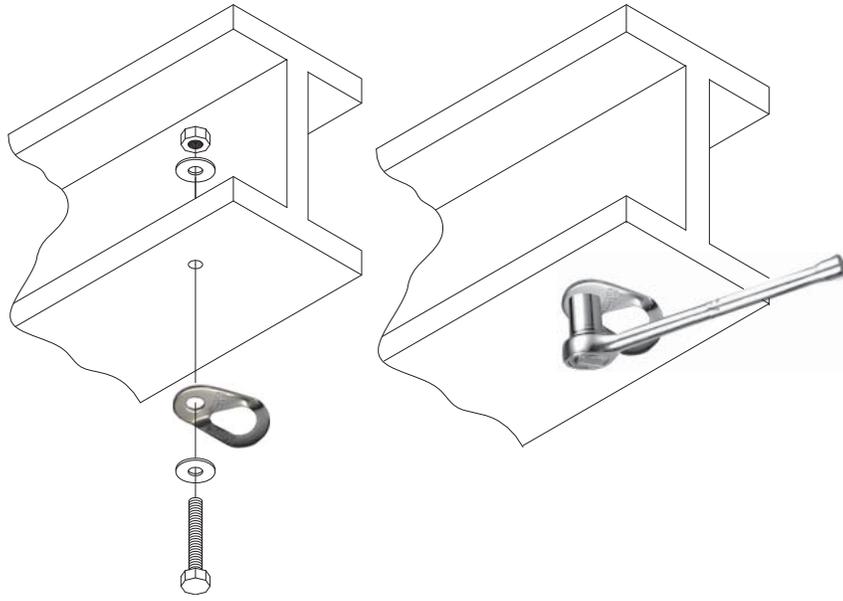
1



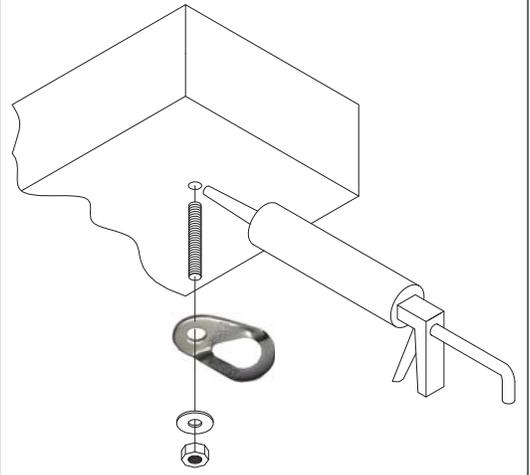
2



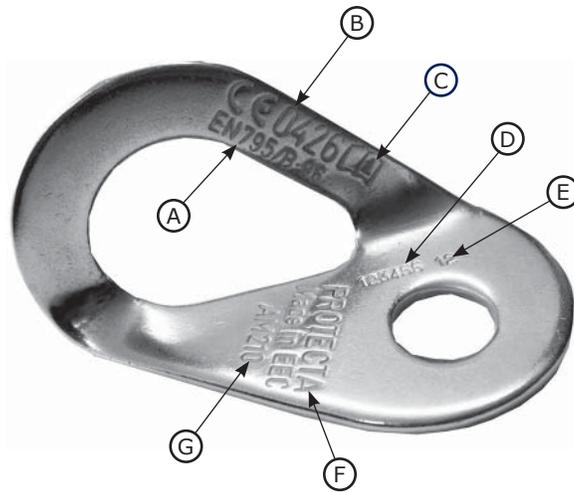
3



4



5



AVANT-PROPOS

Cette notice décrit la procédure d'installation et d'utilisation du *point d'ancrage fixe* Protecta. Elle doit être utilisée dans le cadre de la formation des employés.

IMPORTANT : avant d'utiliser cet équipement, consigner les informations d'identification du produit se trouvant sur les étiquettes du produit (signalées sur la photo de la page de garde) sur la fiche d'identification à la fin du « Mode d'emploi et d'entretien général » (5902392).

OBJECTIF

DESCRIPTION : le *point d'ancrage fixe* Protecta (Figure 1) est un ancrage en acier inoxydable prévu pour un seul utilisateur dans deux directions. Il s'installe sur des structures en acier avec des boulons M12 A2 ou A4 ou avec des fermoirs en résine chimique M12 pour la maçonnerie.

USAGES : la Figure 1 illustre les usages typiques. Le point d'ancrage fixe peut servir de point d'ancrage pour les systèmes antichute (A), de positionnement (B), de suspension (C) et de ralentissement de la chute (D).

UTILISATION

Le point d'ancrage fixe est un point d'ancrage antichute unique testé et conforme aux normes EN795 Classe B. Il peut servir de point(s) d'ancrage pour une longe. Le point d'ancrage fixe permet à l'utilisateur de se déplacer librement dans son espace de travail tout en le liant solidement à un système de sécurité. Les utilisateurs doivent se raccorder au *point d'ancrage fixe* par un absorbeur d'énergie fixé à un harnais de sécurité intégral.

AVERTISSEMENT : lorsque vous vous liez au point d'ancrage fixe, œuvrez avec précaution et assurez-vous que le connecteur est complètement fermé et bien verrouillé. L'incapacité d'établir une connexion sûre avec le point d'ancrage fixe, pour le secouriste ou la personne à secourir, peut causer de graves blessures voire la mort.

AVERTISSEMENT : le travail en hauteur présente des risques. Ci-après figurent les risques éventuels (liste non exhaustive) : chute, suspension/suspension prolongée, objets provoquant des blessures et évanouissements. En cas d'arrêt de chute et/ou de sauvetage (ou d'une urgence), certains problèmes de santé personnels pourraient compromettre votre sécurité. La liste suivante identifie de manière non exhaustive quelques problèmes de santé présentant un risque pour ce type d'activité : maladie cardiaque, hypertension artérielle, vertige, épilepsie, alcoolisme ou toxicomanie, maladie mentale, motricité réduite d'un membre et problèmes d'équilibre. Nous conseillons à votre employeur/médecin de déterminer votre aptitude à utiliser cet équipement de façon normale et en situation d'urgence. Un plan de sauvetage doit être mis en place pour faire face aux situations d'urgence éventuelles pendant le travail.

AVERTISSEMENT : n'utilisez pas le point d'ancrage fixe pour un usage autre que ceux décrits dans ces instructions. Utiliser ce matériel de façon inappropriée peut causer des blessures voire la mort. Ce produit fait partie d'un système antichute. Les installateurs et les utilisateurs doivent lire et suivre les instructions du fabricant, et ce, pour chaque composant du système utilisé. Toute modification ou utilisation inappropriée de cet équipement, ou le non-respect de ces instructions, peut provoquer des blessures graves ou la mort.

FORMATION : tous les utilisateurs de cet équipement sont tenus de comprendre ces instructions et de suivre une formation pour installer, utiliser et entretenir correctement cet équipement. Ils doivent connaître les conséquences d'une installation ou d'une utilisation inappropriée de cet équipement. Ce manuel d'instruction n'est pas un substitut d'un programme de formation. La formation doit être dispensée régulièrement par un formateur de personnel qualifié¹ afin de garantir l'expertise des utilisateurs. S'adresser à Capital Safety pour tout renseignement concernant les formations ou pour toute question concernant l'utilisation de cet équipement.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE (EPP) : tous les systèmes d'EPP antichute ou de maintien peuvent être connectés au point d'ancrage fixe. Les EPP utilisés avec le point d'ancrage fixe doivent être testés conformément aux normes européennes et porter le symbole CE lorsque c'est nécessaire. D'autres systèmes antichute, comme les blocs rétractables d'enrouleur à inertie ou les coulisseaux de sécurité, peuvent être utilisés avec le point d'ancrage fixe. Consultez les instructions du fabricant pour connaître les restrictions relatives à son utilisation. Un harnais de sécurité intégral est le seul dispositif de maintien du corps acceptable qui puisse être utilisé dans un dispositif antichute.

AVERTISSEMENT : tous les Équipements de protection personnelle (EPP) doivent être utilisés et inspectés en respectant les instructions de l'utilisateur fournies par le fabricant. Toujours consulter le fabricant afin de déterminer s'il convient d'utiliser le point d'ancrage fixe avec certains connecteurs, en fonction de la distance d'arrêt, de la présence de bords tranchants, etc.

CAPACITÉ : comme il est inscrit sur les étiquettes du produit, il est possible de lier une (1) seule personne au point d'ancrage fixe pour les systèmes antichute. Le poids maximal autorisé (équipement et vêtements compris) pour chaque personne liée au point d'ancrage fixe est de 100 kg.

CHARGES APPLIQUÉES : la Figure 2 montre les directions de charge correctes (☺) et incorrectes (☹) pour le point d'ancrage fixe. Les charges doivent toujours être appliquées parallèlement aux faces de l'ancrage et jamais perpendiculairement. Le point d'ancrage fixe est conçu pour être utilisé avec des systèmes dont la charge d'arrêt limite est de 6 kN ou moins. La charge statique ne doit pas dépasser 272 kg. Il est possible de raccorder une seule personne au point d'ancrage fixe. Il est interdit à un seul utilisateur d'attacher deux systèmes d'EPP.

¹ **FORMATEUR DE PERSONNEL QUALIFIÉ** : individu qui, grâce à sa formation, ses connaissances et son expérience, est capable de former du personnel qualifié.

FACTEURS DE CHUTE : le point d'ancrage fixe peut être utilisé dans toutes les situations présentant les facteurs de chute : 0, 1, ou 2.

INSPECTION AVANT UTILISATION : avant chaque utilisation du point d'ancrage fixe, inspectez-le en suivant les instructions du Tableau 1.

INSTALLATION :

L'installation du point d'ancrage fixe doit être effectuée par des personnes qualifiées² habituées au point d'ancrage fixe. Tous les membres de l'équipe d'installation doivent lire et comprendre les instructions suivantes :

AVANT L'INSTALLATION : prévoyez à l'avance de quel type de système antichute vous aurez besoin. Considérez tous les facteurs qui affecteront votre sécurité pendant l'utilisation de ce matériel. Sélectionnez une structure appropriée suffisamment solide permettant de travailler en sécurité et capable de supporter la charge. Veuillez prendre les facteurs suivants en considération lorsque vous installez le point d'ancrage fixe :

- Hauteur au-dessus de la surface de travail
- Distance avant les premiers obstacles
- Dangers liés à l'espace de travail
- Type de système antichute désiré/nécessaire.
- EPP à utiliser dans ce système

IMPORTANT : pour toute question relative à l'utilisation, à l'entretien ou à la compatibilité de cet équipement avec votre usage, contactez Capital Safety. Il est interdit de modifier ou d'altérer le point d'ancrage fixe sans l'accord préalable de la part de Capital Safety.

AVERTISSEMENT : lorsque vous installez un point d'ancrage fixe en hauteur, utilisez un point d'ancrage de système antichute indépendant de l'ancrage que vous êtes en train d'installer.

STRUCTURE D'ANCRAGE : la structure à laquelle le point d'ancrage fixe est fixé doit être capable de soutenir une force de 12 kN dans la/les direction(s) de chargement prévue(s) (voir Figure 2). Chaque emplacement du point d'ancrage fixe doit être capable de supporter cette charge.

PLAN DE SURFACE D'ANCRAGE : si le point d'ancrage fixe devait être installé sur une surface qui n'est pas perpendiculaire au plan de marche de l'utilisateur (ex. : toit courbe ou incliné, rebord étroit au niveau de la tête) ou sur une surface courbe perpendiculaire au plan de marche de l'utilisateur (ex. : silo ou cuve), veuillez consulter Capital Safety avant l'installation.

HAUTEUR DE L'INSTALLATION : le point d'ancrage fixe peut être installé à n'importe quelle hauteur au-dessus de la surface de travail.

SYSTÈMES DE MAINTIEN : lorsque c'est possible, le système doit faire office de maintien (voir Figure 1). Les systèmes de maintien empêchent l'utilisateur d'atteindre des positions pouvant causer des chutes ainsi il est impossible de tomber en chute libre.

DISPOSITIF ANTICHUTE : lorsque le point d'ancrage fixe est utilisé comme dispositif antichute, il est important de prendre en considération les facteurs suivants au cours de l'installation :

- **Point d'ancrage** - Fixez les ancrages aussi haut que possible par rapport à l'utilisateur. Cela permet de minimiser les cas éventuels de chute libre et de secourir la victime plus rapidement, sans qu'elle ne soit trop stressée. Évitez de placer les ancrages à des emplacements augmentant les risques de chute libre. Les chutes en mouvement pendulaire se produisent lorsque le point de l'ancrage ne se trouve pas directement au-dessus du point de la chute. La force de la collision avec un objet lors d'une chute avec effet pendulaire peut occasionner des blessures graves ou la mort. Éviter le risque de chutes balancées en travaillant aussi près que possible du point d'ancrage.
- **Orientation de l'ancrage** - Le point d'ancrage fixe doit être correctement orienté pour pouvoir supporter la charge appliquée par le système (voir Figure 2).
- **Dangers** - L'espace de travail et la surface située en dessous doivent être exempts de tout danger (véhicules, clôtures, piétons, eau/produits chimiques, etc.) qui peut causer des blessures à l'utilisateur ou aux autres en cas de chute.

PRÉREQUIS EN MATIÈRE DE FIXATION : le point d'ancrage fixe est installé avec des boulons M12 :

- (Figure 3) Installez sur du métal avec des boulons en acier inoxydable M12 de classe A2 ou A4.
- (Figure 4) Pour les travaux de maçonnerie, utilisez un système d'ancrage adhésif M12 (Hilti HIT-HY 150 ou équivalent). Suivez les instructions du fabricant pour l'installation du système d'ancrage adhésif.
- Il est impératif d'utiliser un écrou de blocage et une rondelle pour toutes les installations. Tous les éléments de fixation doivent être serrés en respectant les recommandations de couple du fabricant.
- Après l'installation, attachez l'étiquette d'installation (comprise) au point d'ancrage fixe.

TEST DE CHARGE D'ÉPREUVE : après l'installation, il faut tester les capacités de charge du point d'ancrage fixe. À l'aide d'un testeur de tension, appliquez une charge de 5 kN pendant au moins 15 secondes, perpendiculairement au plan de surface. Il ne doit y avoir ni arrachage de la fixation ni déformation de l'œillet.

² **PERSONNE QUALIFIÉE** : personne, désignée par l'employeur comme responsable de la supervision, de la mise en œuvre et de la surveillance immédiate du plan de protection contre les chutes de l'employeur. Cette personne, grâce à sa formation et ses connaissances, est capable d'identifier, d'évaluer et de calculer les risques éventuels de chute. Enfin, cette personne est autorisée par l'employeur à prendre des mesures dans le cas où un problème surviendrait.

REMARQUE :

- Capital Safety recommande fortement de fixer tous les ancrages en respectant les instructions d'utilisation du fabricant et les normes d'installation EN 795 Classe B et BS 7883 Classe B (Royaume-Uni uniquement).
- Il n'est pas nécessaire d'effectuer une charge d'épreuve pour les installations sur des structures d'acier comportant déjà un trou, à moins que l'acheteur ne le demande.
- Chaque point d'ancrage fixe doit supporter la charge d'épreuve de 500 kg sans que les fixations se déforment, se tordent ou glissent. N'importe laquelle de ces défaillances correspond à un échec du test. Toutes ces défaillances indiquent que le type de fixation testé ne peut pas être utilisé dans le type de bâtiment testé et doit être rejeté. Il faut consulter le fabricant de matériel de fixation afin de savoir quel matériel de fixation est approprié pour les matériaux de base concernés.
- Dans le cas d'une défaillance, il faut acquérir et retester un élément de fixation approprié. Tous les ancrages rejetés doivent être jetés et les trous qui ont servi au montage doivent être rebouchés afin qu'ils ne soient pas réutilisés.
- Après avoir testé les matériaux de la structure, examinez les fissures éventuelles et tout signe éventuel de défaillance. Il s'agit d'une inspection essentielle lorsque l'ancrage se situe au bord d'une structure. Lorsque les ancrages sont placés au bord d'une structure, veuillez vérifier auprès du fabricant qu'ils sont appropriés à cet usage.

INSPECTION ET MAINTENANCE

Dans le tableau 1, vous trouverez la liste des procédés d'inspection et de maintenance ainsi que la fréquence à laquelle ils doivent être effectués. Seule une personne compétente ayant suivi une formation peut effectuer la maintenance². N'utilisez pas un point d'ancrage fixe en cours d'inspection/de maintenance. Veuillez utiliser un autre point d'ancrage et système antichute indépendant.

Tableau 1 : Inspection et maintenance

Fréquence		Inspection/Maintenance :	Action :
Avant chaque utilisation	Tous les ans		
X		Vérifiez que tous les composants du système de sécurité sont correctement et solidement fixés ensemble.	Refixez les composants qui ne sont pas fixés correctement. Consultez le mode d'emploi du fabricant pour connaître les prérequis en matière de fixation.
X	X	Inspectez le point d'ancrage fixe pour chercher des défauts dans le métal (corrosion excessive, usure, fissures, craquelures, torsions, etc.).	Si ces défauts sont suffisants pour réduire la force du point d'ancrage fixe, retirez l'ancrage du service et remplacez-le.
X	X	Inspectez les étiquettes sur le point d'ancrage fixe (voir photo de la page de couverture). Toutes les étiquettes doivent être présentes et lisibles.	Si les étiquettes sont absentes ou ne sont pas lisibles, retirez l'ancrage du service et remplacez-le.
X	X	Inspectez les éléments de fixation et les matériaux de la structure afin de détecter tous les dégâts pouvant éventuellement affecter les performances des ancrages. Inspectez l'espace de travail environnant afin de vous assurer qu'aucun élément dangereux ou obstacle ne puisse blesser l'utilisateur ou affecter les performances du système.	Remplacez les éléments de fixation endommagés. Réinstallez l'ancrage dans un nouveau trou si les matériaux de la structure sur laquelle l'ancrage a été fixé sont endommagés. Si l'ancrage a été installé dans une structure de maçonnerie avec un système d'ancrage adhésif, réinstallez dans un nouveau trou.
	X	Installation sur une structure de maçonnerie : tous les 12 mois, effectuez des tests de charge d'épreuve pour les ancrages installés sur des structures de maçonnerie (voir <i>Test de charge d'épreuve</i>). Serrez les éléments de fixation avec une clé dynamométrique en respectant les valeurs de couple de serrage conseillées par le fabricant. Les éléments présentant des défaillances doivent être remplacés.	
	X	Installations dans des trous percés dans des structures en métal : tous les 12 mois, inspectez visuellement les ancrages installés dans des structures en métal et cherchez des défauts dans le métal autour de l'ancrage. Serrez les éléments de fixation avec une clé dynamométrique en respectant les valeurs de couple de serrage conseillées par le fabricant. Les éléments présentant des défaillances doivent être remplacés.	

IMPORTANT : des conditions de travail extrêmes (conditions hostiles, utilisation prolongée, etc.) peuvent nécessiter des inspections plus fréquentes. Consigner les résultats de l'inspection dans la rubrique Examen périodique et historique des réparations du « Mode d'emploi général d'utilisation et d'entretien » (5902392).

IMPORTANT : si l'inspection avant utilisation crée un doute quelconque concernant l'état de l'équipement, celui-ci doit être retiré de l'utilisation. L'équipement ne doit pas être remis en service avant qu'une personne qualifiée ne confirme par écrit que c'est acceptable.

IMPORTANT : dans le cas d'une chute et donc du déploiement du système antichute, le point d'ancrage fixe doit être retiré de l'utilisation et inspecté par une personne qualifiée pour déterminer s'il peut être remis en service. Si la remise en service a lieu, cette action doit être consignée dans le registre d'inspection et d'entretien dans cette notice.

IMPORTANT : si le point d'ancrage fixe est à nouveau vendu en dehors du pays de destination d'origine, il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur que le revendeur fournisse des instructions d'utilisation, d'entretien, d'examen périodique et de réparation dans la langue du pays dans lequel il va être utilisé.

MARQUAGES (voir Figure 5)

(A)	Norme à laquelle l'ancrage est conforme.
(B)	Numéro de l'organisme notifié.
(C)	Lire les instructions d'utilisation.
(D)	Numéro de série.
(E)	Année de fabrication.
(F)	Nom de la marque.
(G)	Référence.

EN

LIMITED LIFETIME WARRANTY

Warranty to End User: CAPITAL SAFETY warrants to the original end user ("End User") that its products are free from defects in materials and workmanship under normal use and service. This warranty extends for the lifetime of the product from the date the product is purchased by the End User, in new and unused condition, from a CAPITAL SAFETY authorised distributor. CAPITAL SAFETY'S entire liability to End User and End User's exclusive remedy under this warranty is limited to the repair or replacement in kind of any defective product within its lifetime (as CAPITAL SAFETY in its sole discretion determines and deems appropriate). No oral or written information or advice given by CAPITAL SAFETY, its distributors, directors, officers, agents or employees shall create any different or additional warranties or in any way increase the scope of this warranty. CAPITAL SAFETY will not accept liability for defects that are the result of product abuse, misuse, alteration or modification, or for defects that are due to a failure to install, maintain, or use the product in accordance with the manufacturer's instructions. THIS WARRANTY IS THE ONLY WARRANTY APPLICABLE TO OUR PRODUCTS AND IS IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES AND LIABILITIES, EXPRESSED OR IMPLIED.

Garantie limitée à vie

Garantie de l'utilisateur final : CAPITAL SAFETY garantit à l'utilisateur final d'origine (« Utilisateur final ») que ses produits sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales. Cette garantie s'étend pendant toute la durée de vie du produit à compter de la date d'achat du produit par l'utilisateur final, comme produit neuf et inutilisé, auprès d'un distributeur agréé. L'entière responsabilité de CAPITAL SAFETY envers l'utilisateur final et le recours exclusif de l'utilisateur final dans le cadre de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement en nature de tout produit défectueux pendant sa durée de vie (si CAPITAL SAFETY, à sa seule discrétion, le juge nécessaire). Aucune information ni aucun conseil, qu'ils soient oraux ou écrits, donnés par CAPITAL SAFETY, ses distributeurs, directeurs, responsables, agents ou employés ne créera de garanties différentes ou supplémentaires ni n'augmentera l'étendue de cette garantie. CAPITAL SAFETY n'assurera en aucun cas la responsabilité de défauts résultant d'une utilisation abusive du produit, de sa mauvaise utilisation, de son altération ou de sa modification, ou de défauts découlant du non-respect des instructions du fabricant en matière d'installation, d'entretien ou de conditions d'utilisation. CETTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE APPLICABLE À NOS PRODUITS ET ELLE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET RESPONSABILITÉS EXPRIMÉES OU IMPLICITES.

FR

IT

Garanzia di durata limitata

Garanzia dell'utente finale: CAPITAL SAFETY garantisce all'utente finale originale (di seguito "Utente finale") che i suoi prodotti sono privi di difetti dei materiali e di fabbricazione se utilizzati nelle normali condizioni d'uso e di servizio. La garanzia copre l'intera durata del prodotto dalla data di acquisto del prodotto da parte dell'Utente finale come prodotto nuovo e mai usato da un distributore autorizzato CAPITAL SAFETY. La responsabilità complessiva di CAPITAL SAFETY nei confronti dell'Utente finale e il ricorso esclusivo dell'Utente finale ai sensi della presente garanzia sono limitati alla riparazione o alla sostituzione in natura dei prodotti difettati entro la durata (così come stabilita a propria esclusiva discrezione da CAPITAL SAFETY). Eventuali informazioni orali o scritte o consigli forniti da CAPITAL SAFETY, dai suoi distributori, direttori, funzionari, agenti o dipendenti non potranno in alcun modo dare origine a garanzie diverse o aggiuntive né potranno ampliare l'ambito della presente garanzia. CAPITAL SAFETY non potrà essere ritenuta responsabile dei difetti derivati da un cattivo o errato utilizzo del prodotto, da alterazioni o modifiche o da difetti dovuti ai mancati installazione, manutenzione o uso del prodotto in conformità alle istruzioni del produttore. LA PRESENTE GARANZIA È L'UNICA GARANZIA APPLICABILE AI NOSTRI PRODOTTI E SOSTITUISCE QUALSIASI ALTRA GARANZIA E RESPONSABILITÀ, ESPRESSE O IMPLICITE.

Lebenslange Garantie mit Einschränkung

Endbenutzer-Garantie: CAPITAL SAFETY garantiert dem ursprünglichen Endbenutzer („Endbenutzer“), dass seine Produkte unter normalem Gebrauch und Betrieb frei von Material- und Herstellungsfehlern sind. Diese Garantie erstreckt sich auf die Lebensdauer des Produkts ab dem Datum, an dem der Endbenutzer das Produkt neu und ungebraucht von einem durch CAPITAL SAFETY autorisierten Händler gekauft hat. Die gesamte Haftung von CAPITAL SAFETY dem Endbenutzer gegenüber und der einzige Anspruch des Endbenutzers ist gemäß dieser Garantie beschränkt auf die Reparatur oder den Ersatz von defekten Produkten innerhalb ihrer Lebensdauer (eine Einschätzung diesbezüglich wird von CAPITAL SAFETY nach eigenem Ermessen durchgeführt). Keine von CAPITAL SAFETY schriftlich oder mündlich an Händler, Vorstandsmitglieder, Führungskräfte, Agenten oder Angestellte übergebenen Informationen oder Hinweise ergeben jegliche andere oder zusätzliche Gewährleistungen, noch erhöhen sie den Umfang dieser Garantie. CAPITAL SAFETY schließt eine Haftung für Defekte aufgrund von unsachgemäßem Gebrauch, Änderungen oder Modifikationen am Produkt sowie für Defekte, die darauf zurückzuführen sind, dass das Produkt nicht gemäß der Anweisungen des Herstellers montiert, gewartet und verwendet wurde, aus. DIESE GARANTIE IST DIE EINZIG GÜLTIGE GARANTIE FÜR UNSERE PRODUKTE UND GILT ANSTELLE VON ALLEN ANDEREN GARANTIE UND HAFTUNGSBEDINGUNGEN, SEI ES AUSDRÜCKLICH ODER STILLSCHWEIGEND.

DE

ES

Garantía limitada de por vida

Garantía para el Usuario final: CAPITAL SAFETY garantiza al usuario final original ("Usuario final") que sus productos están libres de defectos en materiales y mano de obra bajo condiciones normales de uso y servicio. Esta garantía abarca toda la vida útil del producto, desde la fecha de compra del producto por parte del Usuario final, en estado nuevo y sin uso, a un distribuidor autorizado de CAPITAL SAFETY. Toda la responsabilidad de CAPITAL SAFETY para con el Usuario final y el recurso exclusivo del Usuario final en virtud de esta garantía, se limita a la reparación o sustitución en especie de cualquier producto defectuoso dentro de su vida útil (como CAPITAL SAFETY lo determine y estime conveniente a su sola discreción). Ninguna información oral o escrita, o información dada por CAPITAL SAFETY, sus distribuidores, directores, técnicos, agentes o empleados, creará ninguna garantía distinta o adicional, ni de alguna manera ampliará el alcance de esta garantía. CAPITAL SAFETY no acepta responsabilidad por defectos que sean resultado del abuso, mal uso, alteración o modificación del producto, ni por los defectos que se deban a una instalación, mantenimiento o utilización que no esté de acuerdo con las instrucciones del fabricante. ESTA GARANTÍA ES LA ÚNICA GARANTÍA APLICABLE A NUESTROS PRODUCTOS Y SUSTITUYE A CUALQUIER OTRA GARANTÍA O RESPONSABILIDAD, EXPRESA O IMPLÍCITA.

Garantia vitalícia limitada

Garantia de utilizador final: a CAPITAL SAFETY garante ao utilizador final original ("Utilizador Final") que os seus produtos estão isentos de defeitos de materiais e de fabrico ao abrigo de uma utilização e serviço normal. Esta garantia prolonga-se pela duração da vida útil do produto desde a data de aquisição do produto pelo Utilizador Final, em condição nova e não usada, junto de um distribuidor autorizado da CAPITAL SAFETY. A responsabilidade integral da CAPITAL SAFETY perante o Utilizador Final e o recurso exclusivo do Utilizador Final ao abrigo desta garantia está limitado à reparação ou substituição de qualquer produto defeituoso no decorrer da sua vida útil (consoante apropriado e determinado exclusivamente segundo o critério exclusivo da CAPITAL SAFETY). Nenhuma informação escrita ou oral ou conselho fornecido pela CAPITAL SAFETY, seus distribuidores, diretores, representantes, agentes ou funcionários irá criar garantias diferentes ou adicionais ou de qualquer forma aumentará o âmbito desta garantia. A CAPITAL SAFETY não aceitará responsabilidade por defeitos resultantes de abuso, utilização incorrecta, alteração ou modificação, ou por defeitos do produto que resultem de um incumprimento de instalação, manutenção ou utilização do produto de acordo com as instruções do fabricante. ESTA GARANTIA É A ÚNICA GARANTIA APLICÁVEL AOS NOSSOS PRODUTOS E EXISTE EM DETRIMENTO DE QUAISQUER OUTRAS GARANTIAS E RESPONSABILIDADES, EXPRESSAS OU IMPLÍCITAS.

PT

SW

Begränsad livstidsgaranti

Garanti för slutanvändare: CAPITAL SAFETY garanterar den ursprungliga slutanvändaren (slutanvändaren) att produkterna inte har några material- eller produktionsfel vid normal användning och service. Garantin omfattar produktens livslängd från det datum då produkten köps av slutanvändaren i nytt och oanvänt skick från en auktoriserad återförsäljare för CAPITAL SAFETY. CAPITAL SAFETY'S hela ansvarskylighet gentemot slutanvändaren och slutanvändarens enda gottgörelse inom ramen för denna garanti begränsas till reparation eller byte av trasiga produkter under deras livslängd (enligt vad CAPITAL SAFETY bestämmer och bedömer som lämpligt efter eget gottfinnande). Inga muntliga eller skriftliga uppgifter eller råd från CAPITAL SAFETY, dess återförsäljare, chefer, tjänstemän, företrädare eller anställda får uppräta några andra eller ytterligare garantier eller på något sätt ändra garantins omfattning. CAPITAL SAFETY tar inget ansvar för fel som uppstår på grund av felaktig användning, missbruk, ändring eller modifiering av produkten eller fel som uppstår på grund av att produkten inte har monterats, underhållits eller använts i enlighet med tillverkarens anvisningar. DENNA GARANTI ÄR DEN ENDA GARANTI SOM GÄLLER FÖR VÅRA PRODUKTER OCH DEN ERSÄTTER ALLA ANDRA GARANTIER OCH ANSVAR, BÅDE UTTRYCKLIGA OCH UNDERFÖRSTÄDDA.

Rajotettu käyttöiän aikainen takuu

Takuu loppukäyttäjälle: CAPITAL SAFETY takaa alkuperäiselle loppukäyttäjälle ("loppukäyttäjälle"), ettei sen tuotteissa esiinny materiaali- tai valmistusvirheitä normaalissa käytössä ja normaalisti huollettuna. Tämä takuu kattaa tuotteen normaalin käyttöiän siitä päivästä alkaen, kun loppukäyttäjää ostaa tuotteen uutena ja käyttämättömänä valtuutetulta CAPITAL SAFETY -jälleenmyyjältä. CAPITAL SAFETY:n ainoa korvausvelvollisuus loppukäyttäjää kohtaan ja loppukäyttäjän ainoa hyvitys tämän takuun puitteissa rajoittuvat virallisen tuotteen korjaukseen tai vastaavaan tuotteeseen vaihtoon tuotteen käyttöiän aikana (CAPITAL SAFETY:n harkintansa mukaan määrittämällä ja sopivaksi katsomalla tavalla). Mitkään CAPITAL SAFETY:n, sen jälleenmyyjien, johtajien, toimihenkilöiden, edustajien tai työntekijöiden antamat suulliset tai kirjalliset tiedot tai ohjeet eivät muuta tämän takuun sisältöä eivätkä millään tavalla laajenna sitä. CAPITAL SAFETY ei vastaa vioista, jotka johtuvat tuotteen väärinkäytöstä tai muuttamisesta, eikä vioista, jotka johtuvat tuotteen asennusta, kunnossapitoa ja käyttöä koskevien valmistajan ohjeiden laiminlyönnistä. TÄMÄ TAKUU ON AINOAA TUOTTEISIIMME SOVELLETTAVAA TAKUUTA, JA SE KORVAA KAIKKI MUUT NIMENOMAISET JA OLETETUT TAKUUT JA KORVAUSVELVOLLISUUDET.

FI

NO

Begrenset livstidsgaranti

Garanti for sluttbruker: CAPITAL SAFETY garanterer den opprinnelige sluttbrukeren ("Sluttbrukeren") at materialene og håndverket som gikk med i tilvirkningen av produktene er uten defekter i sammenheng med vanlig bruk. Garantien gjelder for produktets livstid fra datoen Sluttbrukeren kjøper produktet i ny og ubrukt stand fra en autorisert leverandør av CAPITAL SAFETY. CAPITAL SAFETYs fulle og hele ansvar overfor Sluttbrukeren og Sluttbrukerens eneste rettighet under denne garantien er begrenset til reparasjon og erstatning i natura for alle defekte produkter innen sin livstid (som CAPITAL SAFETY anslår og anser som passende etter sitt eget forgdottbefinnende). Verken muntlig eller skriftlig rådgivning fra CAPITAL SAFETY eller dets leverandører, styremedlemmer, ledere, agenter eller ansatte skal opprette ulike eller ytterligere garantier, eller på noen måte utvide omfanget til denne garantien. CAPITAL SAFETY tar ikke ansvar for defekter som er resultatet av produktmisbruk, misbruk, endring eller modifikasjon, eller defekter som skyldes montering, vedlikehold eller bruk som ikke samsvarer med produsentens anvisninger. DENNE GARANTIE ER DEN ENESTE GARANTIE SOM GJELDER FOR VÅRE PRODUKTER, DEN GJELDER I STEDET FOR ALLE ANDRE GARANTIER OG ALT ANNET ANSVAR, BÅDE UTTRYKT OG UNDERFORSTÅTT.

Begrenset levetidsgaranti

Slutbrugergaranti: CAPITAL SAFETY garanterer over for sluttbrukeren ("Sluttbruger"), at virksomhedens produkter er fri for defekter i materialer og udførelse, når de anvendes under normale forhold. Denne garanti gælder i produktets levetid fra den dato, Slutbruger køber produktet i ny og ubrukt stand fra en af CAPITAL SAFETY autoriseret distributor. CAPITAL SAFETYs fulde ansvar over for Slutbruger samt Slutbrugers eksklusive retsmiddel begrænses sig i henhold til nærværende garanti til reparation eller erstatning af defekte produkter inden for deres levetid (udelukkende efter CAPITAL SAFETYs skøn og vurdering). Ingen muntlige eller skriftlige oplysninger eller råd fra CAPITAL SAFETY, virksomhedens distributører, direktører, funktionærer, repræsentanter eller medarbejdere kan udgøre en anden eller yderligere garanti, eller på nogen måde udvide nærværende garanti. CAPITAL SAFETY påtager sig intet ansvar for defekter, der er forårsaget af misbrug, forkert brug, ændringer eller modifikationer af produktet, eller for defekter, der skyldes installation, vedligeholdelse eller brug af produktet, der er i modstrid med producentens anvisninger. DENNE GARANTI ER DEN ENESTE GARANTI, DER ER GÆLDENDE FOR VORES PRODUKTER, OG DEN TRÆDER I STEDET FOR ALLE ANDRE GARANTIER, UDTRYKKELIGE ELLER UNDERFORSTÅEDE.

DA

SK

Obmedzená doživotná záruka

Záruka pre koncového používateľa: Spoločnosť CAPITAL SAFETY zaručuje pôvodnému koncovému používateľovi (ďalej len „Koncový používateľ“), že jej výrobky sú bez chýb materiálu a vyhotovenia pri bežnom používaní a servise. Táto záruka platí po celú dobu životnosti výrobku, od dátumu, kedy bol výrobok zakúpený koncovým používateľom, v novom a nepoužívanom stave, od autorizovaného distribútora spoločnosti CAPITAL SAFETY. Celková ručenie spoločnosťou CAPITAL SAFETY voči koncovému používateľovi a výhradný nápravný prostriedok podľa tejto záruky sa obmedzuje na fyzickú opravu alebo výmenu každého chybného výrobku po dobu jeho životnosti (ako spoločnosť CAPITAL SAFETY určí podľa svojho vlastného uváženia a aké považuje za primerané). Žiadne ústne alebo písomné informácie ani rady poskytnuté spoločnosťou CAPITAL SAFETY, jej distribútormi, štatutárnymi predstaviteľmi, riaditeľmi, zástupcami alebo zamestnancami nezadávajú žiadne iné ani ďalšie záruky, ani akýmkoľvek spôsobom nerozširujú rozsah tejto záruky. Spoločnosť CAPITAL SAFETY neručí za chyby spôsobené nevhodným, neodborným používaním výrobku, jeho úpravami alebo zmenami, ani za chyby, spôsobené nesprávnou inštaláciou, údržbou alebo používaním výrobku v rozpore s pokynmi výrobcu. TÁTO ZÁRUKA JE JEDINÁ ZÁRUKA NA NAŠE VÝROBKY A NAHRÁDZA VŠETKY OSTATNÉ ZÁRUKY A ZODPOVEDNOSTI, ČI UŽ POTVRDENÉ SLOVNE ALEBO IMPLICITNE.

BEPERKTE LEVENSLANGE GARANTIE

Garantie voor eindgebruiker: CAPITAL SAFETY garandeert de oorspronkelijke eindgebruiker ("eindgebruiker") dat zijn producten bij normaal gebruik en service vrij zijn van defecten in materialen en vakmanschap. Deze garantie strekt zich uit tot de levensduur van het product vanaf de datum waarop het product in nieuwstaat en in ongebruikte toestand door de eindgebruiker wordt aangeschaft bij een door CAPITAL SAFETY geautoriseerde distributeur. De gehele aansprakelijkheid van CAPITAL SAFETY jegens de eindgebruiker en de enige remedie die de eindgebruiker ter beschikking staat onder deze garantie, is beperkt tot het repareren of vervangen van het defecte product binnen zijn levensduur (uitsluitend zoals CAPITAL SAFETY naar eigen goeddunken bepaalt en van toepassing acht). Geen enkele informatie of geen enkel advies, mondeling of schriftelijk, verstrekt door CAPITAL SAFETY, diens distributeurs, directeurs, functionarissen, agenten of medewerkers creëert andere of aanvullende garanties en vergroot in geen enkel geval de reikwijdte van deze garantie. CAPITAL SAFETY neemt geen aansprakelijkheid voor defecten die het gevolg zijn van misbruik, verkeerd gebruik, verandering of aanpassing van het product, of voor defecten die het gevolg zijn van het niet opvolgen van de instructies van de fabrikant bij het installeren, onderhouden of gebruiken van het product. DEZE GARANTIE IS DE ENIGE GARANTIE DIE VAN TOEPASSING IS OP ONZE PRODUCTEN EN TREEDT NIET IN DE PLAATS VAN ANDERE UITDRUKKELIJKE OF STILZWIJGENDE GARANTIES EN AANSPRAKELIJKHEDEN.

NL



Trusted Quality Fall Protection

CSG USA & Latin America
3833 SALA Way
Red Wing, MN 55066-5005
Toll Free: 800.328.6146
Phone: 651.388.8282
Fax: 651.388.5065
solutions@capitalsafety.com

CSG Canada
260 Export Boulevard
Mississauga, ON L5S 1Y9
Phone: 905.795.9333
Toll-Free: 800.387.7484
Fax: 888.387.7484
info.ca@capitalsafety.com

CSG Northern Europe
5a Merse Road
North Moons, Moat
Reditch, Worcestershire, UK
B98 9HL
Phone: + 44 (0)1527 548 000
Fax: + 44 (0)1527 591 000
csgne@capitalsafety.com

CSG EMEA
(Europe, Middle East, Africa)
Le Broc Center
Z.I. 1ère Avenue
5600 M B.P. 15 06511
Carros
Le Broc Cedex
France
Phone: + 33 4 97 10 00 10
Fax: + 33 4 93 08 79 70
information@capitalsafety.com

CSG Australia & New Zealand
95 Derby Street
Silverwater
Sydney NSW 2128
AUSTRALIA
Phone: +(61) 2 8753 7600
Toll-Free : 1 800 245 002 (AUS)
Toll-Free : 0800 212 505 (NZ)
Fax: +(61) 2 87853 7603
sales@capitalsafety.com.au

CSG Asia
Singapore:
16S, Enterprise Road
Singapore 627666
Phone: +65 - 65587758
Fax: +65 - 65587058
inquiry@capitalsafety.com

Shanghai:
Rm 1406, China Venturetech Plaza
819 Nan Jing Xi Rd,
Shanghai 200041, P R China
Phone: +86 21 62539050
Fax: +86 21 62539060

www.capitalsafety.com



Certificate No. FM 39709